



Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

Mémoire du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

L'enseignement collégial : une formule gagnante et perfectible

Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial
9 et 10 juin 2004

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du Québec (SPGQ) compte plus de 18 000 membres œuvrant dans la fonction publique, les sociétés d'État, les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec. Ses membres sont des spécialistes, des expertes et des experts indispensables au bon fonctionnement de l'État et à la qualité des services publics accessibles et universels. Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres.

7, rue Vallière
Québec (Qc) G1K 6S9

Téléphone
(418) 692-0022
800 463-5079

Télécopieur
(418) 692-1338

Courrier électronique
courrier@spgq.qc.ca

Site Internet
www.spgq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
1 LE MODÈLE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS	3
1.1 Réaffirmer la mission du réseau des collèges.....	4
1.2 Mieux orienter l'étudiant	6
1.3 Consolider les collèges comme milieu de vie orienté vers la réussite de l'étudiant et son développement comme citoyen	7
2 LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS AU COLLÉGIAL	9
2.1 Diplômation plus souple et plus progressive	9
2.2 La formation générale	11
2.3 Encadrement vers la réussite.....	15
2.4 La durée des études	16
2.5 Rôle d'orientation joué par les collèges.....	18
2.6 Reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires	20
2.7 L'établissement de passerelles	21
3 LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC ET DES RÉGIONS	23
3.1 Assurer et soutenir la formation collégiale des jeunes en région	23
3.2 Assurer et soutenir la formation, les activités de recherche appliquée et l'aide technique aux entreprises en région.....	24
3.3 Mettre les ressources des collèges en région au service de la communauté locale et régionale	25
4 LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	27
4.1 Assurer le financement nécessaire aux collèges pour qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission d'enseignement supérieur.....	27
4.2 Le financement de la formation continue	28
4.3 La rationalisation de la carte des programmes.....	29
4.4 Propositions du SPGQ concernant le financement	30
5 CONCLUSION.....	32
6 BIBLIOGRAPHIE.....	34
7 SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DU SPGQ	36

PRÉSENTATION¹

Ce mémoire du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) présente la position qu'il défendra lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, les 9 et 10 juin 2004. Les points dégagés ne sont pas qu'un consensus, mais vraiment une adhésion unanime aux idées qui sont présentées dans ce mémoire.

Nous tenons, d'entrée de jeu, à saluer le courage politique du ministre qui désire écouter ce que la population a à dire sur la contribution des collèges à la société québécoise. Cependant, ce forum, qui a malheureusement une allure improvisée, a lieu durant une période où les étudiants, les enseignants et les professionnels, qui sont les principaux acteurs du réseau, ne sont pas disponibles pour prendre part à ce débat de société important. N'est-ce pas étrange que l'on ait choisi les 9 et 10 juin pour une assemblée publique, quand la majorité des étudiants ne sont plus dans les salles de cours, mais plutôt en train de travailler pour payer leurs études, et que plusieurs enseignants et professionnels participent au colloque annuel de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC), colloque dont les dates sont connues six mois à l'avance ? N'est-ce pas dommage de croire que l'avenir des collèges va se dessiner après seulement six semaines de production de mémoires et deux jours de consultation publique ?

Étrange aussi que le gouvernement ait choisi de remettre en question et de ressasser de fond en comble un seul ordre d'enseignement. N'aurait-il pas été plus pertinent de réétudier l'ensemble du réseau de l'éducation (primaire/secondaire, collégial et universitaire) ? Au cours des dernières décennies et pendant sa courte histoire, le réseau collégial a été sollicité à plusieurs reprises et s'est toujours adapté aux conditions changeantes de la société. Mais on a choisi de remettre en question une fois de plus le réseau collégial. N'a-t-on pas déjà démontré, dans le passé, que les collèges offrent une contribution essentielle à la société québécoise ? Aujourd'hui, ne répondraient-ils plus à ces objectifs ni à leur mission fondamentale ?

1. Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a pour seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes. Nous utilisons le terme « élève » plutôt qu'« élève » afin de manifester l'appartenance à l'enseignement supérieur.

Le SPGQ, en collaboration étroite avec sa section des collèges, s'est adonné à un exercice fort intéressant afin de trouver des pistes de solution pour assurer l'avenir des collèges. Les professionnels réunis dans la section des collèges travaillent dans différents domaines (conseiller pédagogique, aide pédagogique, conseiller d'orientation, conseiller d'information scolaire et professionnelle, bibliothécaire, analyste, etc.) et sont des acteurs importants du réseau collégial. Ils sont également rattachés à 16 collèges qui vivent des réalités différentes (collèges de petite taille, de grande taille, collèges en région, en centre urbain). Nous croyons donc que ce mémoire constituera une contribution valable, notamment parce qu'il est représentatif du réseau collégial.

1 LE MODÈLE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

Le document de consultation du ministère de l'Éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial fait bien ressortir la diversité des modèles d'enseignement nord-américains. Il y a pourtant un dénominateur commun : c'est l'adaptation des structures en fonction des contingences culturelles, mais toujours en vue de répondre aux besoins du marché du travail et du développement intégral de la personne. À ce titre, le modèle québécois n'est ni plus ni moins original que les autres : il est tout simplement adapté.

Nous avons une culture distincte, qui demande un resserrement socioculturel important, ce à quoi répondent les collèges. C'est un réseau qui est la porte d'entrée de l'enseignement supérieur, adapté aux capacités des personnes et aux connaissances toujours plus avancées. De plus, son intervention est systématisée par une approche par compétences visant l'instrumentalité sur le marché du travail ou aux études supérieures.

Nous avons donc un outil de développement social adapté et efficace. Nous avons progressé rapidement en ce qui concerne les taux de scolarisation². Nous connaissons un taux de diplomation technique avantageusement comparable à celui de la moyenne des pays de l'OCDE³. Nous intervenons avec efficacité pour permettre la socialisation commune des acteurs en parcours universitaire et technique, tout en permettant une intégration rapide des nouveaux arrivants scolarisés. Le marché du travail peut compter sur un système d'enseignement fiable et qualifiant⁴.

Même s'il n'y a pas lieu de revoir ce système en profondeur, il demeure que des ajustements d'efficience pourraient être envisagés.

Notons immédiatement que nous ne partageons pas l'hypothèse présentée au point 1.2 du document d'orientation. Prétendre que l'absence comparative d'une année au secondaire se traduit par des choix professionnels hâtifs est bien hasardeux. Nous pouvons plus simplement constater que la promotion de l'enseignement professionnel auprès des jeunes laisse place à l'amélioration. Ajouter que le baccalauréat plus court, donc plus spécialisé, nécessite une bonne orientation, c'est reconnaître l'efficacité du collégial dans cette fonction. Ici, on ne parle pas de parcours différenciés ; on parle à mots couverts d'allocations financières, partagées d'une autre façon que celle de nos voisins.

2. Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, graphique 2.8.

3. Ministère de l'Éducation, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 21, janv. 2001.

4. Ministère de l'Éducation, *La relance au collégial en formation technique*, 2003.

Que l'étudiant puisse effectuer sa prospection professionnelle dans un environnement qui soit comparable à l'université tout en étant centré sur ses besoins, au moyen d'études spécialisées qui se démarquent nettement de l'enseignement secondaire, et à un coût par étudiant qui soit moindre pour l'État; voilà une idée qu'il nous faudrait implanter si nous ne l'avions pas déjà : les collèges d'enseignement général et professionnel.

1.1 Réaffirmer la mission du réseau des collèges

Le réseau collégial est la porte d'entrée de l'enseignement supérieur. Il a le mérite d'être géographiquement bien distribué, d'être souvent à échelle humaine, de regrouper une clientèle relativement uniforme et d'initier la personne aux pratiques de l'enseignement supérieur disciplinaire, tout en cultivant l'autonomie et la responsabilisation des choix.

C'est par ses pratiques (collégialité des décisions, responsabilité locale des activités, etc.) et son enseignement disciplinaire qu'il appartient à l'enseignement supérieur, et non par son contenant, soit sa procédure managériale, et les moyens propres à chaque collège.

C'est par son appartenance à un réseau que chaque établissement calibre sa contribution à un enseignement supérieur. Chaque unité de ce réseau n'a pas les ressources suffisantes pour une approche globale, qui établit l'équilibre entre les intérêts immédiats d'une harmonisation essentielle des diplômes et leur reconnaissance par le marché du travail et les universités. De fait, même la Fédération des cégeps, dans son avis, recommande de remplacer les directives du Ministère par une organisation consensuelle (« organisme de régulation ») qui ne peut que conduire à plus de délais⁵. Les dangers de la décentralisation sont manifestes. À titre d'illustration, regardons la divergence dans l'offre de services directs à l'étudiant disponibles dans les collèges, alors que ces services sont laissés effectivement et entièrement à la discrétion de chaque administration. Qu'en serait-il des programmes d'enseignement si on élargit la latitude discrétionnaire ? Est-ce que le public et le marché du travail s'y retrouveraient ?

Un mot sur la gouvernance et l'imputabilité. Le réseau collégial doit répondre comme pas un aux multiples contrôles que l'État exerce, non seulement sur ses résultats, mais aussi sur ses actions. Par les enveloppes budgétaires, les consignes ministérielles, le Règlement des études

5. Fédération des cégeps, *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur*, avril 2004, p. 10.

collégiales ou par l'intermédiaire d'organismes délégués tels que la Commission de l'évaluation, l'État s'est donné les moyens d'intervenir.

Le collège est tellement imputable qu'il est régulièrement en situation d'attente – autorisation de nouveaux DEC et, surtout, financement de leur implantation –, les confirmations budgétaires annuelles qui tardent, empêchant la planification, ou encore la nomination des membres désignés au conseil d'administration ne sont que quelques exemples. Devant cette réalité, la Fédération des cégeps demande plus de souplesse pour les administrations locales, au point de changer la donne⁶. À l'heure des symbioses dans le secteur de la santé, le gouvernement doit aussi agir, en matière d'éducation en maître d'œuvre, et selon une formule qui permette la planification locale et le développement régional du réseau des collèges.

On peut penser qu'un simple réaménagement administratif, entre le Ministère et les collèges, résoudrait le problème. Par exemple, un mode de financement davantage lié aux obligations statutaires des établissements n'encouragera plus la course au recrutement à outrance, obligeant les collèges à engager là des montants qui seraient plus efficaces ailleurs. De plus, ce simple changement de mode de financement laisserait aux collèges la latitude nécessaire à une contribution régionale plus forte par la voie de la formation continue, qui n'aurait plus à servir de revenu d'appoint pour l'essentiel de la mission. Nous pensons aussi qu'une meilleure articulation entre les programmes (d'autant plus que l'approche par compétences s'insère facilement dans ce processus) est une bonne réponse pour augmenter le nombre de diplômés sans éroder la valeur de leur diplôme.

Dans cette hypothèse, un ministère ayant une vision cohérente et plus systémique est un meilleur allié pour agir avec détermination sur les passerelles inter-ordres, assurer les vigies de compétences pour l'ensemble de la société, constater l'équivalence de compétences entre programmes⁷ et assurer un meilleur arrimage entre la diplomation par compétences et l'interface d'accueil universitaire. Le Ministère doit remettre en question son mode de contrôle de l'activité collégiale. Il ne faut pas moins de gouvernance ; il en faut une meilleure, plus adaptée à la nouvelle réalité.

6. Sur la dérive décisionnelle, voir B. Jouve, UQAM, *L'imputabilité politique en question*, cité dans *Le Devoir*, 27 avril 2004.

7. À ce titre, il faut un ministère plus déterminé. En effet, le document intitulé *Harmonisation des programmes d'études préuniversitaires*, MEQ, 2004, comporte bien peu de compétences transversales reconnues pour des programmes qui visent pourtant tous la réussite d'études supérieures.

1.1.1 Proposition du SPGQ

- Maintenir l'intégrité du réseau collégial, ce qui garantit l'équité des services, la convergence continue des missions et la pertinence des formations qui y sont offertes.

1.2 Mieux orienter l'étudiant

Le réseau collégial se présente à une clientèle de jeunes qui sont en pleine période d'orientations personnelles⁸, sociales et professionnelles. C'est un moment charnière de la vie où des choix importants s'imposent, avec son lot d'essais et d'erreurs. On le sait déjà; bien peu de collégiens et de collégiennes ont un parcours tel qu'il est « prévu »⁹. Où est l'erreur; dans ce qui est, ou dans ce qui devrait être ? Si le réseau collégial est l'introduction à l'enseignement supérieur, et un moment si intense et fragile de la vie personnelle; avons-nous mis en place une structure efficiente ?

Le réseau collégial doit permettre de considérer les efforts d'orientation comme un processus normal du passage, une exploration des possibilités professionnelles et personnelles, adaptée aux besoins de chacun. Proposons un parcours qui s'adapte aux personnes : transférabilité des compétences, reconnaissance des acquis, services professionnels périphériques personnalisés réellement disponibles, augmentation des choix de disciplines en tirant profit de technologies de l'information. Grâce à la structure de l'enseignement collégial, ces parcours personnalisés sont possibles : l'approche par compétences, la diversité des connaissances disciplinaires distribuées dans tout le territoire et le fonctionnement en réseau sont des acquis importants et uniques ; profitons-en !

1.2.1 Propositions du SPGQ

- Laisser à l'approche programme le temps de produire ses fruits^{10,11} ;
- Augmenter la souplesse du réseau pour permettre l'exploration professionnelle de chaque personne : établir des passerelles entre programmes, intensifier le réseautage entre les établissements collégiaux pour assurer l'univocité des diplômes, assouplir le processus

8. Notons que 20 % des nouveaux inscrits ont un projet scolaire précis. Conseil supérieur de l'éducation, *Panorama*, févr. 2001.

9 Ministère de l'Éducation, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique. Une course à obstacles ?*, 2003.

10. Les derniers DEC traduits en approche par compétences ont démarré à l'automne 2003.

11. Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études. Poursuivre le renouveau au collégial*, février 2004.

de diplomation avec la notion de modules, soutenir la reconnaissance des acquis et l'accès réel à la formation manquante¹², uniformiser l'intensité des études entre les programmes de DEC, etc. ;

- Augmenter les services professionnels personnalisés s'adressant aux étudiants (aide pédagogique aux études, orientation, psychologie, intervenant social, conseiller à la vie étudiante) et les moyens mis à leur disposition pour alimenter et accélérer leurs efforts de découverte identitaire, sociale et professionnelle¹³.

1.3 Consolider les collèges comme milieu de vie orienté vers la réussite de l'étudiant et son développement comme citoyen

La mission des collèges consiste à former et à développer la personne le plus intégralement possible, à dispenser une formation collégiale en favorisant chez l'étudiant le développement de son sens de la citoyenneté. Cette mission tient compte autant de l'aspect intellectuel que de l'aspect social de la formation, soit le développement d'une personne responsable, ayant les compétences et les habiletés nécessaires pour répondre à ses besoins et à ceux de la société à laquelle il s'intègre¹⁴.

Le rôle des établissements d'enseignement collégial est également porté par un ensemble de valeurs : d'ordre individuel (équilibre rationnel et affectif, sens de l'effort, responsabilité, engagement), et d'ordre social axé sur la démocratie (justice, respect, amitié, solidarité, civisme et ouverture aux autres).

Le climat éducatif des collèges, alliant la formation intellectuelle et le développement personnel est essentiel au cheminement des étudiants, si l'on en juge par les propos qu'ils tiennent eux-mêmes. Lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse, les jeunes ont exprimé clairement leur intérêt et leur attachement aux activités étudiantes complémentaires à la formation¹⁵. La Politique québécoise de la jeunesse a d'ailleurs retenu comme stratégie de développement du plein potentiel des jeunes l'idée de faire de l'école un

12. Conseil supérieur de l'éducation, *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, avril 2002.

13. *Op. cit.*

14. Gouvernement du Québec, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, document de consultation, avril 2004, p. 7.

15. Fédération des cégeps, *Le cégep, une force de l'avenir pour le Québec*, plan de développement du réseau collégial public, février 2003, p. 50.

milieu de vie stimulant, un lieu privilégié pour exercer sa citoyenneté, grâce à la vie parascolaire notamment.¹⁶

1.3.1 Proposition du SPGQ

- Réaffirmer et consolider la mission des collèges en vue du développement intégral des personnes (complémentarité entre la formation intellectuelle et le développement personnel).

16. Gouvernement du Québec, *La jeunesse au cœur du Québec. Politique québécoise de la jeunesse*, 2001, p. 36.

2 LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS AU COLLÉGIAL

En ce qui a trait au cheminement des étudiants au collégial, le Règlement sur le régime des études collégiales nous semble globalement adéquat pour répondre aux défis de l'avenir, tout en étant perfectible. Dans cette perspective, nous proposons ici des pistes de solution ayant trait à une diplomation plus souple et plus progressive, à la formation générale, à l'encadrement vers la réussite, à la durée des études, au rôle d'orientation du collégial, à la reconnaissance des acquis et aux passerelles inter-ordres et inter-diplômes.

2.1 Diplomation plus souple et plus progressive

Sur la valeur du DEC, laissons parler une étude réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation du Québec, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique : une course à obstacles ?* Un bilan diagnostique de la diplomation au DEC technique : « à l'unanimité, le DEC est reconnu comme offrant une formation de qualité, cohérente et complète. En tant que filière d'entrée après le secondaire, il est une combinaison gagnante dans le contexte de la société du savoir, de la formation tout au long de la vie, des besoins de main-d'œuvre qualifiée et de l'exercice éclairé de la citoyenneté. »

En matière de diplôme collégial, il ne convient donc pas de modifier en profondeur ce qui fonctionne déjà bien.

En effet, selon la même étude, le taux de satisfaction des employeurs en ce qui a trait au DEC technique¹⁷ (ou à l'AEC à la formation continue) est très élevé. De plus, les universités sont globalement satisfaites du DEC préuniversitaire, en particulier en sciences de la nature (fait remarquable, compte tenu des exigences propres à ce domaine d'études).

17. « En 2002, 95,7 % des employeurs estimaient que leurs recrues diplômées de la formation technique étaient compétentes. De plus, le diplôme était assez ou très important comme critère d'embauche pour 94,2 % des employeurs. Pour plus de 80 % des employeurs, la formation technique fournit aux personnes diplômées des instruments distinctifs qui les avantagent par rapport aux personnes non diplômées et qui les préparent mieux à accomplir leurs tâches et à s'adapter rapidement aux changements : plus de connaissances théoriques, plus de facilité à se spécialiser dans leur domaine et plus de savoir-faire (dextérité). Aussi, 74,2 % des employeurs soulignent le fait que les personnes diplômées ont une meilleure attitude à l'égard du travail et 72,5 % sont d'avis que les personnes diplômées ont plus d'initiative créatrice. »

Or, le DEC comme filière unique pour les jeunes en continuité de formation n'est pas incompatible avec une diplomation plus souple et plus progressive qui y mènerait.

2.1.1 Les modules prévus à l'article 12 du RREC

Encore faudrait-il utiliser à bon escient la souplesse prévue à l'article 12 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) : non seulement cela faciliterait l'établissement de passerelles inter-ordres et inter-diplômes et la reconnaissance des acquis, mais cela permettrait aussi, sans perdre la majorité qui est inscrite à un DEC, de joindre la minorité qui en est actuellement exclue.

2.1.2 Propositions du SPGQ

- Que le DEC demeure le seul diplôme terminal du collégial en formation initiale technique, mais que, dans certains cas, il puisse être accessible en deux ou trois modules afin de fixer un but plus atteignable à certains finissants du secondaire et d'augmenter ainsi l'accessibilité au DEC et, par suite, la diplomation de la classe d'âge considérée.
- Que l'accessibilité du DEC technique en modules soit limitée expérimentalement à certains programmes et que soient évaluées ses conséquences sur l'obtention du DEC.

2.1.3 Les objectifs de diplomation du Ministère

D'ailleurs le ministère de l'Éducation a fixé à 60 % en 2010 la proportion d'une classe d'âge qui doit obtenir le DEC, selon les *Indicateurs de l'éducation, édition 2003*. Il est clair que l'atteinte des objectifs de diplomation du Ministère ne pourrait pas passer uniquement par l'instauration de modules menant au DEC technique.

2.1.4 Proposition du SPGQ

- Que plusieurs moyens soient privilégiés pour atteindre les objectifs de diplomation du Ministère, notamment l'augmentation de l'effort fourni par les étudiants, un encadrement plus soutenu, des choix plus motivants en formation générale, une plus grande accessibilité grâce à la reconnaissance des acquis.

2.2 La formation générale

Située au cœur de l'identité des collèges, commune aux programmes préuniversitaires et techniques, la formation générale tient forcément une place très importante dans le cheminement de l'étudiant. Elle vise le développement total de la personne. Elle répartit ses activités d'apprentissage au cours des six sessions d'études du parcours normal en formation technique (ou des quatre sessions du parcours normal en formation préuniversitaire), ce qui permet à l'étudiant de se consacrer, dès sa première année au collégial, à sa formation spécialisée dans le programme d'études qu'il a choisi, parallèlement à la complétion de sa formation générale.

Cette situation facilite, par le fait-même, sa motivation à réussir sa formation générale. De ce point de vue, il serait vraiment contre-productif de renvoyer cette composante au secondaire comme l'envisage le rapport Bédard. Cela ne signifie pas qu'elle ne soit pas perfectible.

2.2.1 La formation générale fait partie de l'enseignement supérieur

Comme si elle faisait encore partie de la scolarité obligatoire de base, la formation générale est majoritairement obligatoire (la formation générale commune et la formation générale propre) et ce n'est que la portion congrue qui est au choix des étudiants (la formation générale complémentaire). Or, l'enseignement collégial ne fait plus partie de la scolarité obligatoire de base : il fait partie de l'enseignement supérieur. En tant que partie intégrante de l'enseignement supérieur, l'enseignement collégial pourrait reposer davantage sur les choix effectués par les étudiants.

2.2.2 La motivation des étudiants

Avoir le choix renforcerait la motivation des étudiants à réussir leur formation générale, selon, entre autres, une étude réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation du Québec : « la formation générale manquerait de souplesse et les élèves ne bénéficieraient pas d'assez de choix susceptibles de correspondre à leurs centres d'intérêt ou préférences, [avec des conséquences] sur la motivation et la persévérance dans les études¹⁸ ».

Prenons garde au contresens possible : « concevoir les besoins et les champs d'intérêt des élèves inscrits dans une formation technique initiale

18. Ministère de l'Éducation, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique. Une course à obstacles ?*, Un bilan diagnostique de la diplomation au DEC technique, Québec, 2003.

comme s'ils ne pouvaient être liés qu'à leur spécialité et ainsi croire qu'il faille nécessairement adapter l'ensemble de la formation générale aux programmes pour la rendre signifiante pour les élèves¹⁹ ».

De ce point de vue, le choix en lui-même serait un élément de motivation suffisant, sans qu'il soit nécessaire d'adapter la formation générale à la formation spécialisée, car les intérêts des étudiants ne se limitent pas, en effet, au champ de spécialisation qu'ils ont choisi.

2.2.3 La formation générale et les quasi-diplômés

Dans une étude récente de 1 400 sortants des collèges sans diplôme, « l'examen plus particulier des dossiers des élèves à qui il ne resterait que trois éléments ou moins à réussir montre que les cours de la formation générale correspondent environ au tiers de l'ensemble des éléments manquants ». C'est dire qu'il faudrait trouver le moyen de favoriser la réussite en formation générale. L'idée formulée par le Conseil supérieur de l'éducation, selon laquelle on réussit ce qu'on désire et on désire ce qu'on choisit, doit être mentionnée ici.

2.2.4 Les implications du développement total de la personne

La formation générale reconnaît à juste titre la nécessité du développement total ou intégral de la personne. Elle est cependant demeurée axée sur une culture humaniste traditionnelle, qui est essentielle à la compréhension de l'être humain, mais qui doit ménager une place plus importante, aujourd'hui, à une culture scientifique (sciences de la nature et sciences humaines et sociales) et à une culture technique. Par exemple, nos étudiants en sciences de la nature bénéficieraient de cours de formation générale en sciences humaines et sociales, et réciproquement, de même que de cours de formation générale en technologie.

2.2.5 Proposition du SPGQ

Considérant :

- la visée du développement total de la personne propre à la formation générale ;
- que le choix est un facteur de motivation ;

19 Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études. Poursuivre le renouveau au collégial*, Québec, mars 2004.

- la nécessité d'inclure dans la formation générale commune la culture scientifique (sciences de la nature et sciences humaines) et technique ;
- l'importance de la maîtrise de la langue d'enseignement ;
- l'importance d'une connaissance suffisante de la langue seconde et d'une connaissance d'usage d'une troisième langue vivante, avec l'ouverture culturelle que cela suppose ;
- la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation²⁰;
- que la formation générale soit davantage diversifiée en offrant des choix aux étudiants et en maintenant le même nombre d'unités qu'actuellement dans les programmes préuniversitaires et dans les programmes techniques.

2.2.6 Le cas particulier de l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature

Il y a lieu de maintenir une épreuve uniforme de langue d'enseignement, tant au terme des programmes préuniversitaires que des programmes techniques, afin de vérifier la maîtrise de la langue d'enseignement qui demeure un des buts de la formation générale. Mais y a-t-il lieu de la maintenir sous sa forme actuelle qui en fait également une épreuve de littérature, d'autant plus que l'amélioration de la langue est la responsabilité de toutes les disciplines et pas seulement de la littérature ? De plus, la réussite à l'épreuve doit-elle demeurer une condition *sine qua non* d'obtention du DEC ?

20 Soutenant l'importance de donner accès à une formation générale commune, le Conseil propose de définir cette dimension en se référant aux six paramètres suivants :

- la poursuite des mêmes buts pour l'ensemble des personnes inscrites en formation initiale ;
- des objectifs et des standards en formation générale similaires pour l'ensemble des élèves, qu'ils soient inscrits au secteur technique ou au secteur préuniversitaire ;
- le maintien du même nombre d'unités de formation allouées jusqu'à maintenant à la formation générale ;
- l'accès aux mêmes champs de savoir, aux mêmes possibilités d'ouverture à la culture selon des modalités qui pourraient varier, entre autres, en fonction des choix des élèves ;
- des choix exprimés par les élèves dans un contexte balisé qui assure notamment la complémentarité de la formation générale et de la formation spécialisée ;
- des activités de formation offertes, en partie du moins, dans des lieux et des contextes réunissant des élèves de programmes et de secteurs de formation différents.

On sait d'ailleurs que près de 22 % des étudiants du secteur technique échouent à cette épreuve : « parmi les élèves du réseau collégial qui se sont présentés à l'épreuve uniforme de français au cours de l'année 2001-2002, [...] les élèves inscrits à des programmes de formation préuniversitaire menant à l'obtention d'un DEC ont enregistré un taux de réussite de 90,7 %, alors que les élèves inscrits à des programmes de formation technique menant également à l'obtention d'un DEC ont obtenu un taux de réussite de 78,1 %²¹ ».

2.2.7 Proposition du SPGQ

- Qu'en règle générale le DEC soit décerné à l'obtention des unités prévues au programme d'études, sans autre condition, comme c'est le cas dans les universités. Autrement dit, la ou les épreuves uniformes au terme de la formation générale (et l'épreuve synthèse de programme) seraient à évaluation formative.

2.2.8 Possibilité de choix du premier cours de langue d'enseignement et littérature

Il est important de pouvoir choisir, en particulier, le premier cours de langue d'enseignement et littérature. D'une part, cela pourrait contribuer à réduire le taux d'échec considérable de ce premier cours. D'autre part, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial recommandait de « modifier le devis du premier cours de langue d'enseignement et littérature afin de permettre l'offre de deux options, la première axée sur la littérature selon la pondération actuelle, la seconde sur la littérature et la consolidation du français écrit ainsi que des habiletés de rédaction, et d'ajuster en conséquence la pondération de cette seconde option²² ».

2.2.9 Proposition du SPGQ

- Que soit offert au choix comme premier cours de formation générale un cours de pratique du français oral et écrit qui s'adresse à des étudiants dont la maîtrise du français écrit est déficiente, qui ont terminé leurs études secondaires à l'extérieur du Québec, dont la langue maternelle n'est pas le français ou, tout simplement, qui en ressentent le besoin.

21 Ministère de l'Éducation du Québec, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003.

22. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études, rapport synthèse*, janvier 2001.

2.3 Encadrement vers la réussite

Les mesures prévues à l'article 4.1 du *Règlement sur les règlements ou politiques qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit adopter* (plan de réussite) doivent mener à un ensemble intégré de mesures d'encadrement déterminé par règlement dans chaque collège, avec des ressources adéquates. Il faut réduire le nombre de jeunes qui abandonnent les études collégiales avant l'obtention de leur diplôme (environ 22 %).

2.3.1 Des mesures d'encadrement prescrites pour la réussite

C'est ainsi, par exemple, que tout étudiant ayant eu deux échecs à une session donnée doit se voir offrir des mesures d'encadrement²³. Il importe de distinguer l'encadrement purement disciplinaire (qui peut être du ressort des professeurs et de l'entraide entre étudiants) de l'encadrement en suivi du cheminement, en orientation, en méthodes de travail intellectuel, en organisation du temps, qui est nettement du ressort des professionnels. Au-delà d'un point de vue purement syndical et non moins légitime, ce qui est importe ici, c'est la compétence professionnelle de l'encadrement des étudiants vers la réussite.

2.3.2 Le collégial : une étape cruciale dans la vie des jeunes

Selon l'étude déjà citée réalisée pour le compte du ministère de l'Éducation²⁴, « c'est une étape cruciale de maturation et de construction identitaire qui s'entame [au collégial] non seulement dans la nouveauté, mais bien souvent dans un contexte de rupture : d'abord avec des camarades du secondaire qui ne poursuivent pas aux études supérieures et, pour plusieurs, avec leur milieu de vie et leurs proches lorsqu'ils doivent s'éloigner du domicile familial parce que le collège ne se trouve pas à proximité. De nouvelles relations affectives, amicales ou amoureuses se nouent et occupent une place signifiante, tout comme l'exercice d'un travail rémunéré prend de l'ampleur dans leur vie. C'est une des périodes de l'existence où un très grand nombre de choix doivent être effectués, et ce, en concomitance et dans des sphères très variées. »

« Si beaucoup de mesures de soutien au cheminement scolaire ont été mises en place dans les établissements d'enseignement [collégial], bien peu s'attaquent particulièrement aux problèmes personnels des élèves.

23. Mesure courante et très intéressante de la plupart des Règlements sur la réussite adoptés par les collèges depuis 2002.

24. *Obtenir...* (op. cit.)

Pourtant, nombreuses sont les recherches qui mettent en évidence les difficultés autres que scolaires qu'éprouvent les jeunes et qui peuvent se répercuter sur leurs études durant tout le trajet au collégial : des tensions dans les relations affectives ou familiales; des soucis en rapport avec la santé, la maternité, les dépendances aux drogues et à l'alcool ou relatifs au jeu compulsif; des inquiétudes au sujet de l'orientation sexuelle, des problèmes de transport, etc. »

2.3.3 Veiller à la réussite dans la structuration des programmes

En collaboration avec les professeurs dans les comités de programme, et en contact étroit avec la direction des études, les conseillers pédagogiques jouent un rôle essentiel dans la structuration même des programmes, souvent en lien avec les API. C'est ainsi, par exemple, que l'établissement des grilles de cours peut ménager un équilibre entre la formation spécifique qui correspond au choix de programme de l'étudiant et la formation générale tout au long de son programme ; que les cours qui font l'objet d'échecs importants peuvent être repensés, etc.

2.3.4 Propositions du SPGQ

- Veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'API, de conseillers à la vie étudiante (psychologues, intervenants sociaux, etc.), de conseillers d'orientation, d'agents d'information scolaire, de conseillers pédagogiques qui font un travail considérable et irremplaçable en vue de la réussite des étudiants.
- Apporter une attention spéciale aux domaines de compétence des intervenants, car il n'y a pas de place ici pour l'amateurisme. L'aide à la réussite des étudiants les plus fragiles ne permettrait pas de jouer aux apprentis sorciers.

2.4 La durée des études

En maintenant à trois ans maximum la durée normale des études collégiales techniques et à deux ans maximum celle des études collégiales préuniversitaires, le MEQ a cependant été amené à instaurer une augmentation des heures-contacts dans plusieurs programmes techniques. Cela s'est traduit par des semaines de travail surchargées dans plusieurs programmes²⁵.

25. « Bien que tous les programmes conduisant au DEC technique soient conçus sur une période uniforme de six trimestres, la charge de travail en formation spécifique peut différer grandement de

2.4.1 La charge de travail dans certains programmes techniques

La charge de travail excessive est l'une des principales raisons d'abandon dans les programmes techniques.

Sans exclure la possibilité, dans les programmes techniques pour lesquels il n'y aurait pas de programmes universitaires adéquats, d'un diplôme technique spécialisé de niveau universitaire²⁶, nous traiterons ici de la charge de travail des programmes du DEC.

Plutôt que de porter à quatre ans la durée de certains DEC techniques, il conviendrait d'abord de réexaminer la charge de travail imposée aux étudiants et qui a été en augmentation lors de la révision des programmes techniques.

2.4.2 La durée des études en regard de la réussite en formation préuniversitaire à l'enseignement régulier au collégial

La proportion des étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC : 68,7 % en 2000-2001.

Le taux de réussite en deux ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) atteignait 42,7 % en 2000-2001 parmi ceux et celles ayant commencé leurs études en formation préuniversitaire.

Le DEC en formation préuniversitaire est obtenu, en moyenne, après 2,4 ans d'études équivalentes à temps complet.

2.4.3 La durée des études en regard de la réussite en formation technique à l'enseignement régulier au collégial

Parmi les étudiants de la formation technique qui ont terminé leurs études en 2000-2001, 57,3 % ont obtenu un DEC.

Le taux de réussite en trois ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription dans un programme conduisant au DEC) se situait, en

l'un à l'autre : l'écart peut aller jusqu'à 1 000 heures-contacts, ce qui représente une différence d'une dizaine d'heures de classe ou de laboratoire par semaine ». *Obtenir... (op. cit.)*.

26. Cette possibilité est aussi évoquée dans le document intitulé *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur*, Cahier d'orientations de la Fédération des cégeps, avril 2004.

2000-2001, à 32,0 % pour les étudiants qui ont commencé et terminé en formation technique.

Le DEC en formation technique est obtenu, en moyenne, après 3,8 ans²⁷.

2.4.4 Propositions du SPGQ

- Ne pas hésiter à innover dans le domaine des méthodes pédagogiques afin de réduire, dans certains cours, la durée du travail à la maison. Les technologies de l'information et des communications pourraient être davantage mises à contribution.
- Par ailleurs, s'adapter au cheminement de l'étudiant, autorisant une durée plus longue dans certains cas individuels. Ici, il faut noter que la notation des échecs sur le bulletin joue un rôle positif, permettant à l'API de mieux suivre le parcours individuel de l'étudiant.

2.5 Rôle d'orientation joué par les collèges

Il ne faut pas faire abstraction d'un volet important du rôle de l'enseignement collégial qui est d'accompagner les étudiants dans leur démarche d'orientation : « environ 30 % des étudiants du collégial hésitent quant à leur choix de carrière et 20 % seulement de ceux qui sont inscrits au préuniversitaire ont un projet scolaire bien défini. Ce qui se traduit par au moins un changement de programme chez 30 % des nouveaux inscrits²⁸. »

Ces changements d'orientation sont loin d'être négatifs, car, par exemple, des étudiants commencent en formation préuniversitaire et passent ensuite à la formation technique avec un taux comparable d'obtention du DEC (de l'ordre de 60 %).

D'ailleurs, « examiner les taux de diplomation quelques années après la durée normale des études est une pratique courante. Cela permet de tenir compte, entre autres, du rôle d'orientation des établissements d'enseignement, de la session d'accueil et d'intégration, de l'alternance travail-études, des études à temps partiel et des interruptions temporaires en cours d'études²⁹ ».

27. Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003.

28 Fédération des cégeps, *Notes pour une présentation de M. Claude Castonguay, directeur des services aux élèves et à la communauté du Collège de Sherbrooke*, audiences du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 8 octobre 2003.

29. *Obtenir... (op. cit.)*.

2.5.1 Aide pour effectuer le choix du programme de formation

Si près des deux tiers des personnes disent avoir reçu l'aide souhaitée pour effectuer le choix de leur programme de formation³⁰, il demeure cependant qu'un tiers ne l'a pas reçue. Or, « une forte relation existe entre l'aide reçue au moment du choix du programme et la conformité des études avec les attentes : 72 % des personnes ayant reçu l'aide souhaitée disent que le contenu du programme a correspondu à leurs attentes, par rapport à 49 % de celles n'ayant pas obtenu cette aide ». Rappelons que le fait que le programme n'ait pas correspondu aux attentes est la première raison d'abandon des études techniques (raison invoquée dans 37 % des cas).

2.5.2 Proposition du SPGQ

- Augmenter les efforts d'information scolaire pour mieux contribuer à éclairer les étudiants sur le choix de leur programme de formation au collégial.

2.5.3 Indécision vocationnelle des jeunes au collégial

Il y a là un phénomène probablement universel, mais auquel l'enseignement collégial québécois, avec la place originale qui est la sienne, apporte une réponse bien adaptée. De ce point de vue, forcer les personnes inscrites à un DEC préuniversitaire à choisir un domaine plus précis d'études universitaires un an plus tôt, comme le suggère le rapport Bédard, serait dans de nombreux cas une perte de temps et d'argent.

Le Conseil supérieur de l'éducation reconnaît que le collégial est un seuil : « par ailleurs, le collégial représente une des périodes de la vie des jeunes où ceux-ci doivent effectuer le plus grand nombre de choix, en concomitance et, de surcroît, dans des sphères d'activité très variées ».

Il faut donc en tenir compte dans l'aide à la réussite : « pour leur part, les ressources professionnelles spécialisées dans la relation d'aide (conseillères et conseillers d'orientation, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle et aides pédagogiques individuelles, notamment) demeurent des partenaires indispensables non seulement dans le contexte d'activités individuelles, mais aussi dans des activités collectives

30. Ministère de l'Éducation, *L'abandon des études à la formation collégiale technique. Résultats d'une enquête*, rapport synthèse, 2004

inscrites dans une perspective de réussite éducative. Leur contribution devrait d'ailleurs être mieux intégrée aux stratégies d'aide à la réussite³¹. »

2.5.4 Proposition du SPGQ

- Augmenter la contribution des ressources professionnelles spécialisées dans les stratégies d'aide à la réussite, afin de tenir compte des multiples facteurs en jeu dans la réussite éducative.

2.6 Reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires

À son entrée au collégial, le jeune aborde une expérience de vie positive qui l'attire : l'accès aux études supérieures en même temps que plus de liberté scolaire. S'il est vrai que l'immense majorité des titulaires du DES accède aux études collégiales, il demeure qu'il y a aussi des décrocheurs au secondaire. Parmi ces décrocheurs, plusieurs se forment de différentes façons, grâce à une scolarité non créditée ou par la réalisation de projets. Ces derniers pourraient être intéressés à entreprendre des études collégiales, si toutefois la reconnaissance de leurs acquis pouvait les y motiver.

2.6.1 Pour augmenter l'accessibilité

En ce qui concerne l'accessibilité aux études supérieures, 85 % des titulaires de DES sont admis au collégial mais, pour les 20 % des personnes³² qui n'ont pas de diplôme du secondaire, l'étude de leur admissibilité aux études supérieures prend-elle suffisamment en compte leurs acquis de formation (scolaires et expérientiels) ?

2.6.2 Pour faciliter l'instauration de passerelles

La reconnaissance des acquis de formation faciliterait également la mise en place de passerelles DEP/DEC, mais aussi DEP/AEC et AEC/DEC.

2.6.3 Proposition du SPGQ

- Que les adultes puissent faire valoir leurs expériences et leurs parcours particuliers de formation pour accéder à un programme conduisant au

31. Conseil supérieur de l'éducation, *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, avril 2002.

32. Le décrochage scolaire au secondaire : 18,8 % n'obtiennent pas de diplôme du secondaire à 19 ans en 2001-2002. Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003.

diplôme d'études collégiales (ou à l'AEC en formation continue), et pour accélérer leur cheminement.

2.7 L'établissement de passerelles

Dans le même esprit que la reconnaissance des acquis de formation, l'établissement de passerelles inter-ordres et inter-diplômes vise à ce que chaque individu puisse obtenir la diplomation qui lui convient, en procédant, au besoin, par étapes, aucune ne constituant une impasse.

2.7.1 Passerelles DEC/BAC

Comme le souligne le Conseil supérieur de l'éducation, il ne faut pas confondre formation technique et formation préuniversitaire. La formation technique a son but en elle-même et, à 80 % des diplômés, elle offre un accès direct au monde du travail. Il ne faudrait pas en arriver, sous prétexte de faciliter l'accès aux études universitaires, à surcharger tous les étudiants du secteur technique, y compris la majorité qui ne se destine pas à l'université³³.

Par contre, il est essentiel qu'individuellement, un diplômé du secteur technique puisse avoir accès, s'il le désire, aux études universitaires menant à un baccalauréat dans l'un des programmes universitaires pertinents à sa formation.

2.7.2 Proposition du SPGQ

- Un continuum DEC/BAC devrait être systématisé dans certains programmes techniques, avec l'obtention du DEC comme étape nécessaire.

2.7.3 Passerelles DEP/DEC

Grâce aux dispositions de l'article 12 du RREC, il est envisageable de reconnaître les acquis scolaires d'un DEP et d'inclure de la formation générale dans une perspective modulaire menant au DEC. Cette formule devrait rendre le DEC plus accessible.

33. En ce qui concerne la promotion de 2000-2001, 77,4 % des personnes diplômées de la formation préuniversitaire et 20,2 % des personnes diplômées de la formation technique poursuivaient des études universitaires à temps plein à l'automne suivant la fin de leurs études collégiales.

2.7.4 Proposition du SPGQ

- Un continuum DEP/DEC, par l'intermédiaire de modules du DEC, devrait être systématisé dans certains programmes professionnels, avec l'obtention du DEP comme étape nécessaire.

2.7.5 Passerelles DEP/AEC et AEC/DEC

Tout en maintenant les dispositions d'accès aux AEC (disponibles uniquement à la formation continue) contenues dans le RREC, les étudiants qui se qualifient devraient pouvoir passer plus aisément du DEP à une AEC et de cette AEC à un DEC. À cette fin, des sessions intensives de formation générale pourraient être instituées, si le nombre le justifie.

3 LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC ET DES RÉGIONS

Au début de ce nouveau millénaire, les collèges en région peuvent-ils entrevoir leur avenir avec optimisme ? Sauront-ils jouer leur rôle de partenaires efficaces dans le développement économique et social de leur communauté ? Comment parviendront-ils à se doter d'outils nécessaires au façonnement de leur devenir ? Sauront-ils assurer une place signifiante et équitable aux jeunes sur le marché du travail local et régional ? Pourront-ils consolider et intensifier leurs rapports avec les entreprises et la collectivité pour assurer la survie et la vitalité des régions ?

Voilà des interrogations qui nous rappellent que les collèges en région doivent composer avec des attitudes, des problèmes structurels et des phénomènes conjoncturels dont les effets se font et se feront sentir à tous les stades de leur mission, qui est le maintien et le développement d'une offre de programmes alliant la qualité et la diversité en fonction des atouts régionaux.

3.1 Assurer et soutenir la formation collégiale des jeunes en région

L'éducation est un facteur clé de développement parce qu'elle contribue directement à la valorisation des ressources humaines. Dans le contexte de la spécialisation des économies et de la mondialisation des marchés, la main-d'œuvre qualifiée devient la ressource stratégique par excellence : il faut concevoir une spécialisation de celle-ci en tenant compte de ces marchés.

Les cégeps en région doivent trouver des solutions afin de permettre au plus grand nombre de jeunes, de toutes les origines géographiques et sociales, de recevoir une formation adéquate et de terminer des études supérieures. En conséquence, ces établissements d'enseignement collégial doivent se mobiliser pour lutter contre les facteurs ou les barrières qui, à l'échelon local, empêchent les jeunes de poursuivre leurs études avec succès. Ils doivent également lutter contre l'exode massif des jeunes, phénomène dont les conséquences sur l'économie régionale peuvent être dramatiques. Des solutions visant la rétention des jeunes dans les régions sont donc fortement souhaitées³⁴.

34. *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, Les Éditions JCL, 1991.

En région, le secteur de la formation technique en particulier souffre de plusieurs problèmes organisationnels qui limitent largement son efficacité et restreignent sa contribution au développement régional. Les établissements d'enseignement collégial, avec d'autres partenaires socioéconomiques, doivent concerter et harmoniser leurs actions afin de répondre efficacement au besoin de développement des ressources humaines³⁵.

Toute stratégie efficiente devra prendre en compte la nécessité de lutter efficacement contre le décrochage scolaire et l'exode des jeunes en même temps qu'elle devra s'appuyer sur une meilleure scolarisation de la population régionale et apporter un soutien valable à la formation postsecondaire.

3.1.1 Propositions du SPGQ

- Privilégier un rayonnement régional de la formation par la satisfaction des attentes et des besoins des jeunes et des employeurs, en offrant une carte de programmes diversifiée, actualisée et rationalisée, adaptée aux caractéristiques socioéconomiques des régions, à leur potentiel et à leurs objectifs de développement;
- Défendre et préserver les acquis des régions en formation technique tout en développant et en consolidant les créneaux d'excellence de ses établissements d'enseignement collégial;
- Développer la formation à distance pour soutenir l'offre de programmes en région, dans un souci de souplesse et d'accessibilité.

3.2 Assurer et soutenir la formation, les activités de recherche appliquée et l'aide technique aux entreprises en région

Le démarrage, le développement et la consolidation d'une entreprise exigent, dans un premier temps, des compétences entrepreneuriales (gestion financière, analyse de marché, gestion administrative et gestion des ressources humaines). Dans un deuxième temps, il faut tenir compte de compétences sociales (prise de décisions démocratiques, rentabilité sociale, analyse des impacts environnementaux et autres). Enfin, l'entreprise doit posséder les compétences techniques liées à son secteur d'activité. En regard des trois compétences ci-haut mentionnées, les collèges en région peuvent jouer un rôle déterminant pour aider au

35. Fédération des cégeps et ministère de l'Éducation, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de la situation et voies de solutions*, Québec, avril 2002.

développement des entreprises. Ils ont l'expertise nécessaire pour offrir des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. De plus en plus, les établissements d'enseignement collégial permettent aux entreprises de leur région de disposer d'un personnel très qualifié, facteur essentiel de leur compétitivité et même de leur survie. Au cours de la prochaine décennie, les collèges en région devront augmenter leur capacité de répondre aux besoins des entreprises³⁶.

3.2.1 Propositions du SPGQ

- Consolider et développer les ententes de partenariat avec les entreprises en matière d'innovation technologique et d'implantation de nouvelles technologies;
- Rehausser la qualification de la main-d'œuvre par de la formation technique adaptée aux besoins des entreprises en région;
- Doter les régions d'un mécanisme de collaboration efficace pour arrimer la contribution des centres locaux de développement (CLD), des centres régionaux de développement (CRD) aux services de formation continue des collèges en région.

3.3 Mettre les ressources des collèges en région au service de la communauté locale et régionale

Les collèges en région sont un lieu d'effervescence sur tous les plans, tant culturel, économique que social, et ceux-ci sont bien intégrés dans leur milieu. Ces établissements d'enseignement, par leur mission complémentaire, assument avec efficacité leur rôle communautaire par le partage de leurs installations sportives, éducatives et culturelles et par l'engagement de leur personnel dans différentes activités socioculturelles³⁷. L'influence des cégeps sur la vie communautaire locale et régionale dépasse largement leurs activités éducatives immédiates.

36. Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de la science et de l'innovation. Savoir changer le monde*, 2001.

37. Pierre Fortin, Université du Québec à Montréal, Nathalie Hanet du Groupe d'analyse de Montréal et Marc Van Auderode de l'Université Laval à Québec, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, étude préparée pour la Fédération des cégeps, avril 2004.

3.3.1 Propositions du SPGQ

- Consolider et augmenter les ententes de partenariat entre cégeps et organismes portant sur le partage et l'organisation d'activités diverses;
- Continuer à accroître le rayonnement et la réputation des collèges dans leur mission complémentaire;
- Contribuer davantage à l'épanouissement et à la valorisation du personnel en ce qui a trait à son engagement envers la communauté socioculturelle.

4 LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Dans un contexte de mondialisation des échanges économiques, politiques et culturels, les pressions à la hausse de la scolarisation et du développement des connaissances et des technologies sont conditionnées au Québec par le phénomène de la baisse démographique, du vieillissement de la population, du renouvellement du personnel et des exigences plus élevées en matière de diplomation et de reddition de comptes. Voilà pourquoi l'ensemble des établissements supérieurs doit s'adapter à un contexte où le gouvernement a des difficultés à financer ses réseaux et les services aux citoyens.

Depuis quelques années, le déclin démographique et les baisses de clientèle menacent la vitalité des établissements d'enseignement supérieur, ce qui fait craindre des effets très négatifs sur leur survie et le développement socioéconomique et culturel de leur milieu Certains collèges auront enregistré, entre 1996 et 2009, une baisse de plus de 30 % de leur effectif d'étudiants³⁸.

Devant ce constat, la situation financière du réseau collégial doit être améliorée. Autant l'avenir des jeunes que celui des régions dépendent de la vitalité des collèges. L'enjeu de taille est donc d'adapter les collèges aux besoins toujours grandissants et aux exigences nouvelles de la société québécoise avec, en reprenant les termes de la Fédération des cégeps, un financement à la hauteur de ses besoins.

4.1 Assurer le financement nécessaire aux collèges pour qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission d'enseignement supérieur

Les années 1990 ont été particulièrement éprouvantes pour les collèges, puisque l'objectif gouvernemental du déficit zéro n'a pu être atteint qu'en imposant des réductions budgétaires massives au réseau de l'éducation. Pourtant, les besoins n'ont pas diminué, bien au contraire. On n'a qu'à penser à l'accessibilité, à la qualité et à la réussite.

La marge de manœuvre des collèges, dans leur développement, est extrêmement réduite. Leurs revenus proviennent à 80 % du ministère de l'Éducation et leurs dépenses sont presque réservées à la masse salariale dans la même proportion³⁹. Cette dépendance financière des collèges les

38. Fédération des cégeps, *Pour un véritable partenariat en enseignement supérieur*, janvier 2004, p. 22.

39. Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, février 2003, p. 77.

rend très vulnérables car, contrairement aux commissions scolaires et aux universités, les collèges n'ont ni pouvoir de taxation ni droits de scolarité pour augmenter leurs revenus.

Des mesures financières ont été mises en place dans les collèges ces dernières années pour compenser la réduction de l'effectif. Mais il est évident que d'autres solutions, qui leur permettraient d'assurer leur survie et leur développement à plus long terme, doivent être trouvées, car l'accessibilité à l'enseignement supérieur dans toutes les régions du Québec est menacée par le déclin démographique et l'affaiblissement économique.

Le progrès de toute société passe par l'accroissement de la scolarisation et la hausse des qualifications. Et chaque Québécois et Québécoise doit avoir accès dans sa région à un enseignement supérieur de qualité. Le maintien d'une offre de formation collégiale diversifiée est indispensable pour répondre à l'ensemble des besoins socioéconomiques, dans toutes les régions. Qu'ils soient situés en région ou en centre urbain, les collèges doivent participer tant à leur développement qu'à celui de leur milieu. Ils doivent avoir les moyens de répondre aux besoins, de favoriser de nouveaux projets et de contribuer ainsi à inverser l'exode des jeunes, des individus et des entreprises.

4.2 Le financement de la formation continue

Un autre problème que connaissent les collèges est celui du secteur de la formation continue : clientèle diversifiée, entrée et sortie variables, besoins ponctuels, réalités régionales distinctes, difficultés de recrutement et de financement. Outre la révision des conditions d'admissibilité aux programmes d'AEC, le problème majeur est l'enveloppe budgétaire, de sorte que les collèges ne peuvent adapter adéquatement leur offre de formation aux besoins des adultes.

Dans les collèges, le financement accordé pour chaque étudiant de la formation continue est inférieur à celui de l'enseignement régulier. Il est limité à une enveloppe globale déterminée à l'avance, c'est-à-dire fermée, ce qui oblige certains établissements à limiter leurs offres et même à refuser des étudiants, malgré les besoins évidents du marché du travail. Par ailleurs, les universités peuvent accueillir dans un même groupe des étudiants de la formation continue et de l'enseignement régulier, ce qui n'est généralement pas permis dans les collèges. De plus, dans les universités, le mode de financement de la formation dite courte est le même que celui de l'enseignement régulier : les étudiants de la formation continue génèrent

le même financement que les autres, et il n'y a aucune limite au nombre d'inscriptions ou de programmes.

Les collèges doivent donc pouvoir compter sur une enveloppe ouverte en formation continue, ce qui permettrait de répondre aux besoins de tous les étudiants, y compris ceux qui souhaitent s'inscrire à temps partiel et que les collèges n'ont presque plus les moyens d'accueillir. C'est aussi par la formation continue, rappelons-le, que l'on augmente l'accès des citoyens à l'enseignement supérieur et que l'on rehausse le niveau général de scolarisation, ce qui est l'un des objectifs de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, adoptée par le Québec en 2002.

4.3 La rationalisation de la carte des programmes

Par conséquent, l'ensemble des besoins financiers des collèges doit être revu et réexaminé en fonction d'un nouveau modèle d'organisation et de financement. Et faut-il envisager une révision de l'offre des programmes ? Une gestion plus rationnelle des programmes éliminerait les dédoublements dans les régions et les centres urbains. Un regroupement de programmes par famille dans un même collège, tout en conservant une offre de programmes correcte et minimale garantissant l'accessibilité à la formation supérieure aux jeunes et aux adultes dans chaque région du Québec, pourraient constituer une solution pour assurer le maintien et le développement du réseau collégial.

Ainsi, le SPGQ s'entend avec la Fédération des cégeps qui concluait que, à la suite de l'examen du mode d'allocation des ressources implanté dans les années 1990 (le modèle FABES), le réseau collégial n'était pas suffisamment financé⁴⁰. En vertu de ce mode d'allocation, les collèges ne sont pas financés en matière de nouvelles technologies de l'information et des communications, ni en matière de recherche et développement. De plus, les frais de fonctionnement liés aux dépenses inhérentes à l'enseignement et au coût d'entretien des bâtiments ne sont pas tous couverts. Il faut donc examiner les ajustements à apporter au modèle d'allocation des ressources. Il faut s'assurer de diversifier les sources de revenu des collèges en vue de réduire la dépendance financière à l'égard du ministère de l'Éducation et permettre notamment que des ministères, autres que celui de l'Éducation, contribuent au financement des différents volets de la mission des collèges. Il est primordial que les collèges obtiennent du ministère de l'Éducation un financement global et

40. Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, février 2003, p. 78 ; *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur*, avril 2004, p. 23.

transférable, de manière à ce que les collèges puissent faire leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités et de leurs réalités institutionnelles.

4.4 Propositions du SPGQ concernant le financement

Ainsi, afin de répondre aux attentes de la société québécoise ;

Afin de répondre convenablement aux besoins de formation des régions ;

Afin d'offrir une formation adaptée aux besoins de formation supérieure des jeunes et des adultes ;

Afin de former une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de déclin démographique et de baisse de clientèle ;

Afin de garantir un environnement éducatif de qualité aux étudiants, de les soutenir dans leur développement vocationnel, personnel et social, et de contribuer à leur quête d'identité ;

Afin d'augmenter la réussite et la diplomation au collégial ;

Afin de rendre les collèges encore plus aptes à servir les étudiants, jeunes et adultes, et à contribuer comme toujours à l'essor et au dynamisme du Québec ;

Afin d'assurer un financement adéquat, stable et équitable du réseau collégial ;

Et, enfin, afin d'assurer l'accessibilité, la qualité et le développement de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec ;

- Assurer le financement nécessaire aux collèges pour qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission d'enseignement supérieur donc notamment revoir, ajuster et augmenter les budgets du réseau collégial public toujours en fonction du mode d'allocation des ressources (modèle FABES), mais en y incluant la recherche et le développement ainsi que les technologies de l'information et des communications (TIC) ;
- Financer de manière équitable et adéquate la formation continue dans les collèges en leur attribuant une enveloppe budgétaire ouverte ;
- Maintenir le droit à la gratuité scolaire pour garantir l'accessibilité aux études supérieures ;

- Revoir, maintenir et augmenter les budgets d'aide à la réussite pour faciliter la réussite et la diplomation ;
- Rationaliser la carte des programmes pour optimiser les ressources affectées au réseau collégial.

5 CONCLUSION

Le SPGQ a produit le présent mémoire dans l'optique d'améliorer un enseignement collégial dont les lignes de force demeurent valables. « Les collèges dont on sait que ça va rester », a d'ailleurs déclaré monsieur Pierre Reid, ministre de l'Éducation, lors de la séance du 16 mars 2004 de la Commission permanente de l'éducation⁴¹. Et c'est vrai que l'enseignement collégial est une formule gagnante. Encore faut-il faire face de la meilleure façon aux défis de l'avenir ; c'est donc une formule perfectible.

D'une part, le SPGQ se prononce nettement contre la séparation de l'enseignement préuniversitaire et de l'enseignement technique, contre le renvoi de la formation préuniversitaire à deux autres ordres d'enseignement et pour le maintien de l'intégralité des unités de la formation générale, identique pour l'obtention du DEC en formation préuniversitaire et en formation technique. On se rendra compte, lors de ce Forum, à quel point les différents intervenants tiennent en haute estime ce qui fait la spécificité de l'enseignement collégial québécois et son succès.

D'autre part, le SPGQ fait des propositions novatrices afin de permettre à plus de jeunes et d'adultes de bénéficier de ce magnifique accès à l'enseignement supérieur que constitue l'enseignement collégial, d'y réussir davantage et d'obtenir en plus grand nombre encore leur diplôme de DEC (ou d'AEC à la formation continue). Pour ce faire, le Règlement sur le régime pédagogique des études collégiales est suffisamment souple, selon le SPGQ, pour permettre l'évolution de l'enseignement collégial sans avoir besoin d'une refonte importante.

Les grandes lignes des propositions du SPGQ touchent à l'application des dispositions de l'article 12 du Règlement sur le régime des études collégiales qui prévoit une modulation possible du DEC pour joindre plus de personnes, l'instauration d'une reconnaissance des acquis scolaire et expérientiels, un assouplissement de la formation générale qui serait davantage au choix des étudiants, l'établissement de passerelles inter-ordres et inter-diplômes dans le respect de la spécificité de la formation technique, un encadrement professionnel accru pour la réussite et pour accompagner les jeunes dans la démarche d'orientation qui caractérise leur passage à l'enseignement supérieur, le renforcement des liens des collèges en région et dans les grands centres urbains avec les organismes et entreprises du milieu, une rationalisation de la carte des programmes

41. *Journal des débats*, 37^e législature, 1^{re} session, Commission de l'éducation, mardi 16 mars 2004, 16 heures (non révisé).

techniques afin d'atteindre une efficacité accrue, tout en respectant le besoin de l'enseignement collégial en région.

Nous espérons que le point de vue du SPGQ aura pu contribuer positivement à la réflexion du Forum, en faisant montre d'objectivité et aussi de la passion qui anime les professionnels pour la réalisation de la mission de l'enseignement collégial. Le SPGQ est prêt à participer à tout groupe de travail qui ferait suite à ce forum.

6 BIBLIOGRAPHIE

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*, rapport synthèse, janvier 2001.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études. Poursuivre le renouveau au collégial*, mars 2004.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, avril 2002.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Panorama*, février 2001.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Pour un véritable partenariat en enseignement supérieur*, janvier 2004.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur*, cahier d'orientations, avril 2004.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force de l'avenir pour le Québec*, plan de développement du réseau collégial public, février 2003.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Notes pour une présentation de M. Claude Castonguay, directeur des services aux élèves et à la communauté du Collège de Sherbrooke*, audiences du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 8 octobre 2003.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de la situation et voies de solutions*, Québec, avril 2002.

FORTIN, Pierre, Université du Québec à Montréal, Nathalie HANET du Groupe d'analyse de Montréal et Marc VAN AUDERODE de l'Université Laval à Québec, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, étude préparée pour la Fédération des cégeps, avril 2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, document de consultation, avril 2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La jeunesse au cœur du Québec. Politique québécoise de la jeunesse*, 2001.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique québécoise de la science et de l'innovation. Savoir changer le monde*, 2001.

Journal des débats, 37^e législature, 1^{re} session, Commission de l'éducation, mardi 16 mars 2004, 16 heures (non révisé).

JOUVE, B., *L'imputabilité politique en question*, UQAM, cité dans *Le Devoir*, 27 avril 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'abandon des études à la formation collégiale technique. Résultats d'une enquête*, rapport synthèse, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Harmonisation des programmes d'études préuniversitaires*, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La relance au collégial en formation technique*, 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique. Une course à obstacles ?*, Un bilan diagnostique de la diplomation au DEC technique, 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n^o 21, janv. 2001.

7 SOMMAIRE DES PROPOSITIONS DU SPGQ

- Maintenir l'intégrité du réseau collégial, ce qui garantit l'équité des services, la convergence continue des missions et la pertinence des formations qui y sont offertes.
- Laisser à l'approche « programme » le temps de produire ses fruits.
- Augmenter la souplesse du réseau pour permettre l'exploration professionnelle de chaque personne : établir des passerelles entre programmes, intensifier le réseautage entre les établissements collégiaux pour assurer l'univocité des diplômes, assouplir le processus de diplomation avec des grades intermédiaires, soutenir la reconnaissance des acquis et l'accès réel à la formation manquante, uniformiser l'intensité des études entre les programmes de DEC.
- Augmenter les services professionnels personnalisés s'adressant aux étudiants (aide pédagogique aux études, orientation, psychologie, intervenant social, conseiller à la vie étudiante) et les moyens mis à leur disposition pour alimenter et accélérer leurs efforts de découverte identitaire, sociale et professionnelle.
- Réaffirmer et consolider la mission des collèges en vue du développement intégral des personnes (complémentarité entre la formation intellectuelle et le développement personnel).
- Que le DEC demeure le seul diplôme terminal du collégial en formation initiale technique, mais que, dans certains cas, il puisse être accessible en deux ou trois modules afin de fixer un but plus atteignable à certains finissants du secondaire et d'augmenter ainsi l'accessibilité au DEC et, par suite, la diplomation de la classe d'âge considérée.
- Que l'accessibilité du DEC technique en modules soit limitée expérimentalement à certains programmes et que soient évaluées ses conséquences sur l'obtention du DEC.
- Que plusieurs moyens soient privilégiés pour atteindre les objectifs de diplomation du Ministère, notamment : une augmentation de l'effort fourni par les étudiants, un encadrement plus soutenu, des choix plus motivants en formation générale, une plus grande accessibilité grâce à la reconnaissance des acquis.
- Que la formation générale soit davantage diversifiée en offrant des choix aux étudiants et en maintenant le même nombre d'unités

qu'actuellement dans les programmes préuniversitaires et dans les programmes techniques.

- Qu'en règle générale le DEC soit décerné à l'obtention des unités prévues par le programme d'études, sans autre condition, comme c'est le cas dans les universités. Autrement dit, la ou les épreuves uniformes au terme de la formation générale (et l'épreuve synthèse de programme) seraient à évaluation formative.
- Que soit offert au choix, comme premier cours de formation générale, un cours de pratique du français oral et écrit qui s'adresse à des étudiants dont la maîtrise du français écrit est déficiente, qui ont achevé leurs études secondaires à l'extérieur du Québec, dont la langue maternelle n'est pas le français ou tout simplement qui en ressentent le besoin.
- Veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'API, de conseillers à la vie étudiante (psychologues, intervenants sociaux, etc.), de conseillers d'orientation, d'agents d'information scolaire, de conseillers pédagogiques qui font un travail considérable et irremplaçable en vue de la réussite des étudiants.
- Apporter une attention spéciale aux domaines de compétence des intervenants, car il n'y a pas de place ici pour l'amateurisme. L'aide à la réussite des étudiants les plus fragiles ne permet pas de jouer aux apprentis sorciers.
- Ne pas hésiter à innover en ce qui a trait aux méthodes pédagogiques afin de réduire, dans certains cours, la durée du travail à la maison. Les technologies de l'information et des communications pourraient être davantage mises à contribution.
- S'adapter au cheminement de l'étudiant, autorisant une durée plus longue dans certains cas individuels. Ici, il faut noter que la notation des échecs sur le bulletin joue un rôle positif, permettant à l'API de mieux suivre le parcours individuel de l'étudiant.
- Augmenter les efforts d'information scolaire pour mieux contribuer à éclairer les étudiants sur le choix de leur programme de formation au collégial.
- Augmenter la contribution des ressources professionnelles spécialisées dans les stratégies d'aide à la réussite, afin de tenir compte des multiples facteurs en jeu dans la réussite éducative.

- Que les adultes puissent faire valoir leurs expériences et leurs parcours particuliers de formation pour accéder à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (ou à l'AEC en formation continue), et pour accélérer leur cheminement.
- Un continuum DEC/BAC doit être systématisé dans certains programmes techniques, avec l'obtention du DEC comme étape nécessaire.
- Un continuum DEP/DEC par l'intermédiaire de modules du DEC doit être systématisé dans certains programmes professionnels, avec l'obtention du DEP comme étape nécessaire.
- Privilégier un rayonnement régional de la formation par la satisfaction des attentes et des besoins des jeunes et des employeurs, en offrant une carte de programmes diversifiée, actualisée et rationalisée, adaptée aux caractéristiques socioéconomiques des régions, à leur potentiel et à leurs objectifs de développement.
- Défendre et préserver les acquis des régions en formation technique tout en développant et en consolidant les créneaux d'excellence de ses établissements d'enseignement collégial.
- Développer la formation à distance pour soutenir l'offre de programmes en région dans un souci de souplesse et d'accessibilité.
- Consolider et développer les ententes de partenariat avec les entreprises en matière d'innovation technologique et d'implantation de nouvelles technologies.
- Rehausser la qualification de la main-d'œuvre grâce à de la formation technique adaptée aux besoins des entreprises en région.
- Doter les régions d'un mécanisme de collaboration efficace pour arrimer la contribution des centres locaux de développement (CLD), des centres régionaux de développement (CRD) aux services de formation continue des collèges en région.
- Consolider et augmenter les ententes de partenariat entre collèges et organismes, portant sur le partage et l'organisation d'activités diverses.
- Continuer à accroître le rayonnement et la réputation des collèges dans leur mission complémentaire.

- Contribuer davantage à l'épanouissement et à la valorisation du personnel dans son engagement envers la communauté socioculturelle.
- Assurer le financement nécessaire aux collèges pour qu'ils puissent remplir adéquatement leur mission d'enseignement supérieur donc notamment revoir, ajuster et augmenter les budgets du réseau collégial public, toujours en fonction du mode d'allocation des ressources (modèle FABES), mais en y incluant la recherche et le développement et les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Financer de manière équitable et adéquate la formation continue dans les collèges en leur attribuant une enveloppe budgétaire ouverte.
- Maintenir le droit à la gratuité scolaire pour garantir l'accessibilité aux études supérieures.
- Revoir et augmenter les budgets d'aide à la réussite pour faciliter la réussite et la diplomation.
- Rationaliser la carte des programmes pour optimiser les ressources affectées au réseau collégial.